



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1287-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 18 septembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1287-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1287 QUI ORDONNE DES TRAVAUX ET SERVICES AINSI QUE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DES ANGLAIS AFIN D'EN MODIFIER CERTAINS TRAVAUX ET SERVICES ET PORTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 25 000 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 2 au 6 octobre 2023 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} novembre 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 8 novembre 2023.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@mascouche.ca